



**Rencontre bilatérale Administration – CFDT
concernant la fusion des ITs
Vendredi 9 décembre 2011 (de 10h15 à 13h00), MAAPRAT
avec CFDT MEDDTL-MAAPRAT-METEO-IGN**

Étaient présents :

DRH MEDDTL :

Hélène Eyssartier, DRH ;

Edmond Graszak, Sous-directeur des personnels d'encadrement maritimes et contractuels (EMC) ;

Pierre Roux, Bureau des personnels d'encadrement techniques et des personnels maritimes (EMC3) ;

DRH MAAPRAT :

Philippe Mérillon, Chef du SRH ;

Jérôme Frouté, Adjoint du Chef du SRH ;

Florent Guhl, Adjoint du Sous-directeur du développement professionnel et des relations sociales

DRH Météo-France :

Thierry Thibault, Adjoint du DRH ;

Éric Kolb, Responsable au Pôle Règlement Formation - DRH ;

DRH IGN :

Thierry Prin, DRH ;

CFDT MEDDTL :

Hubert Lebreton ;

Albert Amboise ;

CFDT MAAPRAT :

Marie-Anne Vautrin ;

CFDT Météo-France :

Lionel Althuser ;

Jean-Luc Varron

CFDT IGN :

Marie-José Ross-Josserand ;

Mélanie Tran ;

Frédéric Brönnimann.

Déroulé de la séance :

Après introduction par Mme Eyssartier qui nous rappelait le contexte (transmission du document de travail plusieurs semaines à l'avance afin de recueillir les remarques, par organisation syndicale) et son souhait d'approfondir les échanges, la délégation CFDT inter-maison de recrutement et d'emploi a lu la déclaration citée en annexe du présent CR.

Le message était structuré en trois parties :

- Inadéquation fondamentale dans l'absence de mise en place d'un réel dialogue social (conformément aux accords de Bercy – Loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010) et de définition d'enjeux et de méthodes de travail communément acceptés;
- Lacunes dans la proposition et demande de positionnement sur certains points (grille indiciaire, primes ; charte de gestion et mobilité ; recrutement et écoles ; spécialités et carrières ; etc.) ;
- Refus de certaines propositions contenues dans le document de travail (GRAF, ratio promu / promouvables, coordination inter-maison/ministères ; etc.).

S'en est suivie une discussion par la suite une série d'échanges entre l'administration et les représentants CFDT qui a porté sur les points suivants :

Information recueillies et revendications émises :

- Le dialogue interministériel entre le MEDDTL/MAAPRAT et le Ministère du Budget n'a pas évolué : toujours informel, le dossier est en cours d'instruction et, d'après Mme Eyssartier, décorrélé de nos négociations qui doivent se faire en parallèle (« le ratio pro/pro et l'indemnitaire ne relèvent pas du statutaire !... » sigh !!) ;
- L'administration maintient le calendrier :
 - Parution des textes fin 2012 ;
 - Mise en œuvre dès 2013 !
- Annonce par la DRH de la mise en place début 2012 de 2 groupes de travail sur :
 - Formation/Recrutement ;
 - Gestion du futur corps ;et du lancement d'un travail (nuance !) sur le
 - Régime indemnitaire ;

} Proposition d'implication des OS

} Pas d'implication des OS prévue
- La CFDT demande ce qu'il en est de l'extension du périmètre :
 - Bercy/Mines : refus net (non depuis début 2010 + impossible avant élections) ;
 - Aviation civile : pas le même "monde" que les DDI, DRAF, DREAL (même si cela crée un décalage avec les IPEF) ;
- Sur le plan indemnitaire :
 - Historiquement, la saisie de la DGAFP en 2009 n'a rien apporté, la grille indiciaire n'a pas été revalorisée. La DH signale qu'il n'est pas envisageable dans la crise actuelle de refondre totalement la grille, mais signale quelques avancées possibles (concernant notamment le GRAF). La CFDT demande des garanties quant à la volumétrie de ce grade ;
 - Le ratio Promus/Promouvables est passé de 7% (en 2007) à 10% (en 2011, en faisant le parallèle avec les attachés administratifs). L'administration a fait part de ses négociations avec le Ministère du Budget pour passer à 12%. La CFDT demande qu'il passe à 20% (pour info, celui des IIM est de 16% et celui des ingénieurs des Mines est de 50%) et demande à ce que soit fait un travail de fond pour calculer le taux minimum permettant une linéarisation de carrière pour tous. Nous proposons la compensation de la baisse des emplois d'encadrement par l'augmentation des emplois de chef de projets, d'experts et des parcours spécialisés (compétence & carrières) ;
 - Le GRAF : l'accès direct à l'échelle lettre n'a pas été confirmé (à vérifier, selon les DRHs) ;
 - La question du financement général du projet de fusion reste posée :
 - sur les mesures catégorielles de la RGPP (tous corps confondus) ?

- sur une enveloppe spécifiquement dédiée (peu probable dans le contexte actuel) ;
- Concernant les recrutements :
 - L'administration confirme la tendance au repyramidage catégories C/B cat. A (tout en maintenant le cap de la RGPP : non remplacement global d'un départ à la retraite sur 2). En d'autres termes, il n'est pas prévu de modifier significativement les volumes de recrutement, ni de changer vle nombre d'écoles ;
 - Le recours à l'intégration dans le corps d'élèves civils formés n'est proposé que pour répondre au souhait de certains jeunes mal orientés (dixit M. Mérillon) ;
 - le GT sur formation recrutement avait proposé de disjoindre diplôme et titularisation (avec stage professionnalisant – auquel seraient aussi conviés les promotions internes) : cela sera à rediscuter en GT (avec OS) ;
 - Hubert Lebreton a redemandé (en début d'entretien, il est vrai) la position de l'administration sur la revendication de la CFDT MEDDTL de reclassement de 1.500 techniciens cat.B en cat.A... (sourire de Mme Eyssartier) « Ce n'est pas du tout la volumétrie envisagée » ;
- Concernant la gestion des agents :
 - Le rôle du COS (Comité d'Orientation & Suivi) a été évoqué, mais ne répond pas à la question « *1CAP vs 4CAPs ?* » ;
 - Le Conseil d'État propose différents ratios par maison d'emploi, mais on pourrait chercher un équilibre / harmonisation. Il faudra aussi réfléchir à une charte de gestion du corps. L'administration n'est pas contre, mais considère que cela sort du statutaire, sui reste l'objectif premier.
 - Reste le problème de transition entre la gestion de type CIGEM et la CAP unique des IPEFs pour la promotion A vers A+ ;
 - La CFDT est favorable à une composition du COS qui serait calquée sur les CTs ministériels ou par maison, et non des seules CAP car cela notamment nous exclut et ne correspond pas aux problématiques traitées dans le COS (et propose au moins la présentation des rapports aux CTs) ;
 - Reste aussi le problème du rattachement du COS à une autorité (à l'instar des 4 CAPs rattachées aux maisons de recrutement et d'emploi)

Fin des échanges à 13h00



Annexe unique : Déclaration liminaire

Réunion du 09/12/2011 : fusion des corps d'ingénieurs.

En préalable, nous tenons à vous exprimer nos inquiétudes quant à la qualité et à la conduite du dialogue social sur ce dossier. Malgré les accords fonctions publiques, ceux de Bercy en 2008, malgré la loi du 5 juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social et ses décrets d'application, malgré la circulaire négociation du 22 juin 2011 pour promouvoir le développement d'une véritable culture de la négociation à tous les niveaux où celle-ci peut s'exercer, nous en sommes loin. Sur ce dossier, comme sur bien d'autres, vous en portez la lourde responsabilité.

Nous vous l'avons exposé à plusieurs reprises pour mener un dialogue social de qualité, il convient de mettre en œuvre certaines exigences en terme de cadre et de contenu des discussions, de leur calendrier, de la nature et des échéances d'éventuels points d'étapes, de réponses aux demandes des partenaires, de méthodes. Le non respect de ces préalables nous conduit tout droit là où nous sommes avec nos regrets d'inefficacité, de pertes de temps, de confusion générale. Face à cette désorganisation du dialogue, nous sommes venus pour vous dire qu'il convenait impérativement d'emprunter d'autres chemins, de proposer d'autres méthodes de travail et de dialogue pour, non seulement, entendre nos demandes, mais aussi pour y répondre autrement et de façon explicite.

Il est important aussi, de rappeler le contexte dans lequel se tient cette rencontre. Elle fait suite à quelques réunions plénières, plus proches du dialogue de sourds que d'échanges à la hauteur des enjeux et de nos attentes. Nous vous rappelons les exigences exprimées par l'ensemble des organisations syndicales CFDT, CGC, CGT, FO, FSU, UNSA, Solidaires sur ce dossier et les préalables incontournables que nous portons.

Rappel : A ce jour, les **propositions de l'administration ne répondent en rien aux points fondamentaux** suivants :

- la définition de **la vocation** actuelle et future des ingénieurs de l'Etat, et de **leurs missions** de service public
- la nécessité d'une réflexion sur **le périmètre**, en adéquation avec les missions
- l'exigence d'une **revalorisation statutaire et indemnitaire**
- la nécessité d'une **réflexion préalable sur la formation initiale et continue** des ingénieurs avant toute décision sur les écoles
- la mise en place d'une mobilité choisie

Nous exigeons la mise en place d'**un vrai dialogue social**, transparent. **Le dialogue sur l'orientation, les missions et le sens doit être un préalable incontournable.**

●●●●●●●●

La CFDT rappelle qu'elle n'est pas contre a priori, un projet de fusion des corps d'ingénieurs des travaux. Elle soutient même la fusion de tous les corps d'ingénieurs A et A+ pour la mise en place d'un véritable cadre d'emploi technique.

Toutefois, elle remarque que pour le moment une vision réduite à une normalisation des statuts et à une économie de gestion du personnel préside à l'avenir de ce nouveau corps. Aucune information n'est fournie sur l'avancement des discussions avec la fonction publique et le budget.

En conséquence, l'appréciation qui peut être portée sur le document de travail portant sur le statut reste subordonnée à un certain nombre d'éléments à préciser sur ce futur corps (tâches, fonctions, gestion des carrières et des compétences, formation, rémunérations).

Ces éléments sont :

- une nouvelle grille indiciaire revalorisée et étendue pour les deux premiers grades, un accès amélioré au grade de divisionnaire et la mise en place d'un véritable troisième grade,
- la question des primes (harmonisation des régimes indemnitaires par le haut)
- le cadre de la gestion des carrières (charte) et de la gestion de la mobilité
- des perspectives partagées sur l'emploi des ingénieurs dans la FPE et en particulier celles sur des recrutements réguliers (au total et par spécialité)
- les différentes spécialités au sein du corps
- la question des écoles (identification, programmes, réseau, formation continue, ...)
- la mise en place d'une véritable gestion prévisionnelle du corps.

Sur le document de travail, les éléments suivants apparaissent comme des régressions :

- mobilité : rien n'est prévu pour faciliter une mobilité choisie,
- la spécificité technique du corps et les spécialités ne sont pas abordées
- la titularisation doit intervenir à l'obtention du diplôme pour ceux qui passent par les écoles,
- le déroulement de carrière n'évolue pas (même indices, même progression) alors que cette carrière s'allonge.
- l'accès au GRAF s'est sensiblement durci depuis septembre, ne favorise pas la promotion interne à ce stade et aucune donnée n'est fournie sur les discussions avec la DGAFP à ce sujet.
- Il n'y a aucune disposition de coordination d'équilibre entre maison d'emploi/ministères et aucune garantie de traitement équitables et équilibrés entre maisons d'emplois et/ou spécialités, y compris pour le recrutement
- le ratio promu sur promouvables n'est pas précisé et doit être porté à 20 %, l'accès au second grade doit être facilité ainsi que l'accès au corps des IPEF.

Le projet doit être étoffé sérieusement : à ce stade, il n'est pas possible de se positionner plus avant tant que les clarifications et les avancées demandées ne sont pas précisées.